



## Les Formations de la Maison Dentaire

46 rue de Brest  
69002 LYON

(agrément n°84691436769)

**AFGSU de niveau 1 et 2**



## Formation aux gestes et soins d'urgence

**La Maison Dentaire, organisme formateur agréé et datadocké, organise des formations aux gestes et soins d'urgence de niveau I et II, pour les chirurgiens-dentistes et les assistantes dentaires.**

Cette formation de 21 heures est assurée par des médecins urgentistes des Hospices Civils de Lyon, formateurs habilités par le CESU 69. Elle est adaptée aux situations rencontrées dans les cabinets dentaires et se fait par petits groupes (11 personnes maximum).

Plusieurs dates vous sont proposées en 2021. Vous avez le choix entre 7 sessions :

- **session de mai** : jeudi 27, vendredi 28 (8h30 à 17h30) et samedi 29 (8h à 13h)
- **session de juin** : jeudi 17, vendredi 18 (8h30 à 17h30) et samedi 19 (8h à 13h)
- **session de juillet** : jeudi 1, vendredi 2 (8h30 à 17h30) et samedi 3 (8h à 13h)
- **session de septembre** : jeudi 9, vendredi 10 (8h30 à 17h30) et samedi 11 (8h à 13h)
- **session d'octobre** : jeudi 7, vendredi 8 (8h30 à 17h30) et samedi 9 (8h à 13h)
- **session de novembre** : jeudi 4, vendredi 5 (8h30 à 17h30) et samedi 6 (8h à 13h)
- **session de décembre** : jeudi 16, vendredi 17 (8h30 à 17h30) et samedi 18 (8h à 13h)

Le contenu de cette formation validante correspond au programme officiel :

**les urgences vitales : mises en situation et cas concrets + les urgences potentielles.**

Son objectif est la prise en charge d'une personne en situation d'urgence mettant en jeu le pronostic vital ou fonctionnel.

Cette formation est ouverte aux chirurgiens-dentistes et aux assistantes dentaires (qui ont l'obligation de détenir l'AFGSU 2 depuis leur inscription au Code de la Santé Publique).

Cette formation a lieu dans les locaux de la Maison Dentaire au 46 rue de Brest, Lyon 2ème.

A l'issue de cette formation, il vous sera délivré une attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 d'une validité de 4 ans.

Pour vous inscrire à l'une de ces sessions, merci de compléter et nous retourner le bulletin ci-joint, accompagné de votre règlement.





## Les Formations de la Maison Dentaire

46 rue de Brest  
69002 LYON



# BULLETIN D'INSCRIPTION A LA FORMATION AFGSU N2

A compléter et à retourner au Syndicat des Chirurgiens-Dentistes du Rhône  
46 rue de Brest 69002 LYON

### INSCRIPTIONS :

Docteur : .....

Adresse : .....

Tél : ..... mail : .....

#### 1/ participera à la session AFGSU N2 suivante :

- jeudi 27/05, vendredi 28/05 (8h30 à 17h30) et samedi 29/05 (8h à 13h)
- jeudi 17/06, vendredi 18/06 (8h30 à 17h30) et samedi 19/06 (8h à 13h)
- jeudi 1/07, vendredi 2/07 (8h30 à 17h30) et samedi 3/07 (8h à 13h)
- jeudi 9/09, vendredi 10/09 (8h30 à 17h30) et samedi 11/09 (8h à 13h)
- jeudi 7/10, vendredi 8/10 (8h30 à 17h30) et samedi 9/10 (8h à 13h)
- jeudi 4/11, vendredi 5/11 (8h30 à 17h30) et samedi 6/11 (8h à 13h)
- jeudi 16/12, vendredi 17/12 (8h30 à 17h30) et samedi 18/12 (8h à 13h)

#### 2/ inscrit son/ses assistante(s) :

NOM : ..... Prénom : .....

NOM : ..... Prénom : .....

NOM : ..... Prénom : .....

#### à la session AFGSU N2 suivante :

- jeudi 27/05, vendredi 28/05 (8h30 à 17h30) et samedi 29/05 (8h à 13h)
- jeudi 17/06, vendredi 18/06 (8h30 à 17h30) et samedi 19/06 (8h à 13h)
- jeudi 1/07, vendredi 2/07 (8h30 à 17h30) et samedi 3/07 (8h à 13h)
- jeudi 9/09, vendredi 10/09 (8h30 à 17h30) et samedi 11/09 (8h à 13h)
- jeudi 7/10, vendredi 8/10 (8h30 à 17h30) et samedi 9/10 (8h à 13h)
- jeudi 4/11, vendredi 5/11 (8h30 à 17h30) et samedi 6/11 (8h à 13h)
- jeudi 16/12, vendredi 17/12 (8h30 à 17h30) et samedi 18/12 (8h à 13h)

### TARIFS :

- tarif praticien syndiqué : 570 €
- tarif praticien non syndiqué : 620 €
- tarif assistante dentaire : 520 €

### REGLEMENT

Merci de bien vouloir libeller votre chèque à l'ordre des CDF 69.

*PS : Cette formation peut prétendre à une prise en charge FIF-PL pour les praticiens et OPCO-EP (ex-Actaliens) pour les assistantes dentaires.*

*Toutes les modalités pratiques liées à cette formation et tous les documents (programme, devis, ....) nécessaires à ces 2 prises en charge, vous seront transmis par mail.*